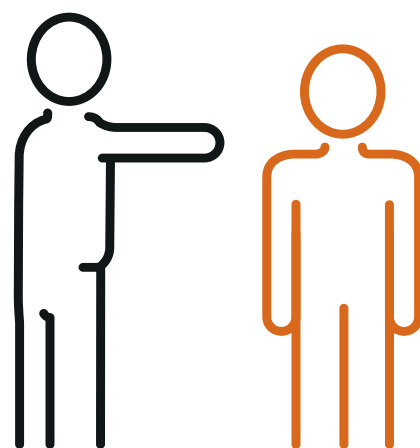
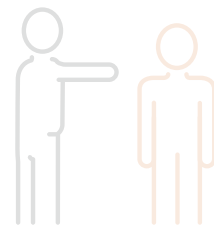


ETUDE
DES FAITS DE VIOLENCE
ET D'INCIVILITÉS
DANS LE CHAMP DU SPORT
EN MARTINIQUE



2023



METHODOLOGIE

- ✓ Questionnaire établi à partir des études déjà existantes, des mémentos et guides réalisés par le Ministère chargé des sports et autres.
- ✓ Diffusion d'avril à juillet 2023 auprès du mouvement sportif en Martinique : Clubs affiliés, Liges et Comités.
- ✓ Traitement des données à partir de septembre 2023.
- ✓ Données récoltées auprès de 294 bénévoles répondants.

ATTENTION 2 BIAIS :

La diffusion hétérogène du questionnaire impacte sur :

- le nombre de répondants par disciplines sportives et par fonction dans celles-ci.
- la représentativité des sports :
ex. le nombre de répondants n'est pas significatif du nombre de licenciés sur le territoire.

Les répondants sont ceux qui veulent exprimer quelque chose parce qu'ils ont été témoins ou victimes, ou parce qu'ils souhaitent dénoncer un contexte général dans leur sport. Ils sont peut-être surreprésentés.

Après plusieurs relances du mouvement sportif, et notamment des commissions arbitrage des ligues ou comités, nous avons constaté que nous n'avions plus de nouvelles réponses au questionnaire. Nous avons pris le parti d'en faire un élément significatif de l'étude : il est encore difficile d'exprimer, de se rendre compte, de faire remonter les faits d'incivilités et de violence dans le sport en Martinique.

Les données récoltées ne permettent pas d'avoir une photographie exhaustive et donc de faire un état des lieux par discipline en Martinique. Elles ont été traitées comme des remontées d'expériences vécues en tant que témoin et/ou victime afin d'amener une réflexion sur les types de faits et leurs conséquences. Le traitement par typologie de fonctions (dirigeants, arbitres/juges, encadrants) éclaire également la situation des bénévoles engagés dans le champ du sport.

Bibliographie

- Guide Juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport - Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports - 5^{ème} édition 2023
- Fiche 2 : comment définir une incivilité et une violence dans le sport - Ministère des sports - 2023
- Le bizutage et le sport : Responsabilité du personnel d'encadrement - Comité national contre le bizutage - 2020
- Acteurs du sport - Les 9 outils à votre disposition pour mieux connaître, mieux prévenir, mieux traiter, mieux protéger. Ministère des Sports - 2019
- Guide méthodologique : outils d'observation et de recensement des comportements contraires aux valeurs du sport - Direction des Sport Pôle ressources national "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" - 2014

EDITO

La prise en compte des faits de violences et d'incivilités dans le sport n'est pas une préoccupation récente, mais elle a pris une réelle ampleur depuis quelques années dans les politiques sportives.

La loi 2006-1294 pour la protection des arbitres et l'inscription au Code du Sport de la mission de service public dévolue au corps arbitral (juges, arbitres, ...) propose aujourd'hui un cadre légal. Ces acteurs du sport bénévoles ou professionnels bénéficient donc d'un soutien visible légiféré. Les faits qu'ils subissent sont suivis dans le cadre d'une démarche officielle menant à des sanctions fédérales ou pénales. De même, la protection des usagers implique la prise en compte des pratiquants sportifs tant sur leur sécurité que leur santé (dopage, suivi médical, ...).

Les cadres juridiques existants pour ces deux publics expliquent les raisons d'un traitement des faits d'incivilités et de violence dans le sport quasi exclusifs concernant ces rôles.

Nous constatons que peu de données existent au sujet des autres acteurs principaux du monde sportif, les dirigeants et les encadrants.

L'objet de l'étude mise en place en Martinique est de faire remonter des faits et des situations vécues par les acteurs ayant les fonctions bénévoles de dirigeants, encadrants ou arbitres/juges, en tant que témoin et/ou victime de faits d'incivilités et de violences dans le sport.

Nous souhaitons que les données non exhaustives traitées dans le cadre de cette étude puissent soutenir et éclairer les réflexions des membres de la Conférence Territoriale du Sport en vue d'actions de prévention. Nous espérons également contribuer à la démarche nationale de lutte contre les incivilités et violences dans le sport.



SOMMAIRE

<i>Etat des lieux</i>	<i>p4</i>
<i>Faits d'incivilités</i>	<i>p5 - p7</i>
<i>Conséquences</i>	<i>p8 - p9</i>
<i>Réflexions</i>	<i>p10</i>
<i>Numéros utiles</i>	<i>p11</i>

ÉTAT DES LIEUX



Le retour des questionnaires a permis d'analyser le profil de

294 bénévoles répondants



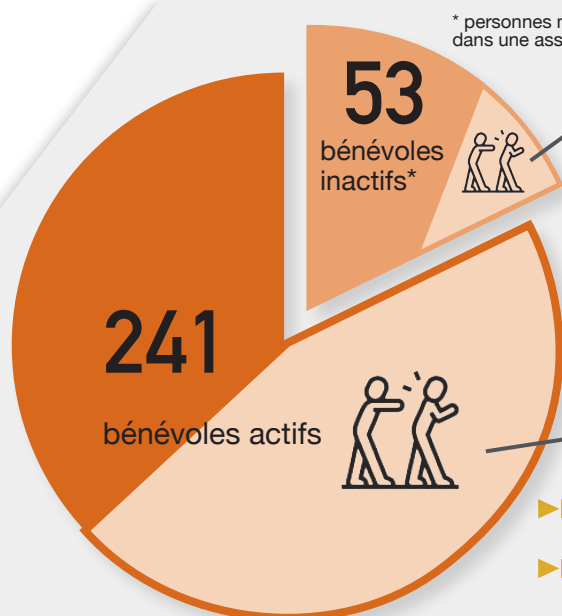
56 %
165 hommes



44 %
129 femmes

Expériences d'incivilités

* personnes n'ayant plus un rôle actif de bénévole dans une association au moment du questionnaire



dont 20 ont vécu des incivilités

- ▶▶ 7 ont arrêté car ils subissaient des pressions, des incivilités, du harcèlement
- ▶▶ Majoritairement pas de soutien au moment des faits
- ▶▶ Fonctions : encadrants et/ou dirigeants

dont 133 personnes ont vécu des incivilités
en tant que témoins et/ou victimes

- ▶▶ 58 % des dirigeants ont vécu des incivilités - 82 % Témoins / 42,5 % Victimes
- ▶▶ 63 % des arbitres ont vécu des incivilités - 71 % Témoins / 79 % Victimes
- ▶▶ 50 % des encadrants ont vécu des incivilités - 79 % Témoins / 61 % Victimes

35 sports

sont représentés
dans les réponses

Fréquence des incivilités par discipline

60 % et +

pour 12 sports
dont football, cyclisme, handball, motocyclisme, natation, ...

entre
60 % et 40 %

pour 6 sports
dont basketball, rugby, voile, ..

entre
39 % et 1 %

pour 10 sports
dont boxe, karaté, gymnastique, tennis, aikido, randonnée pédestre, plongée, ...

1/3

des sports représente la majorité des incivilités déclarées par les répondants.

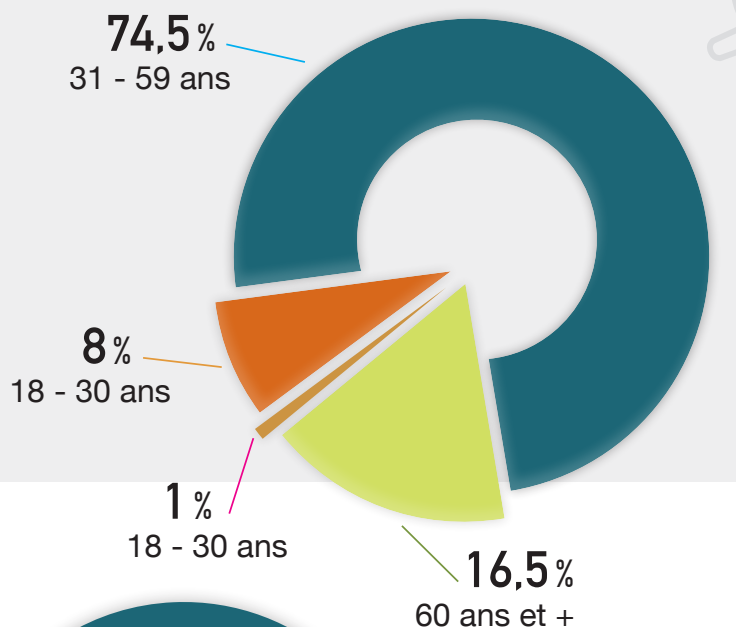
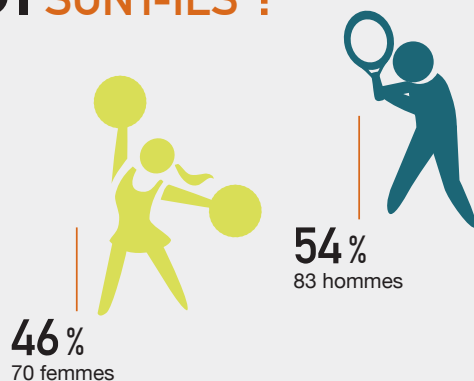


FAITS D'INCIVILITÉS

153 bénévoles
ont vécu des incivilités soit **52 %** des répondants

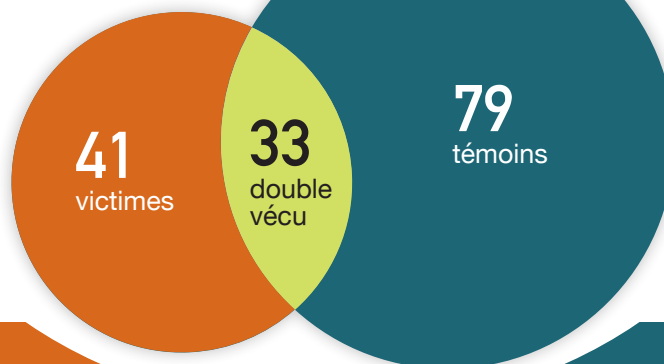


QUI SONT-ILS ?



Statuts et fonctions

48 % de bénévoles
sont **VICTIMES**
d'incivilités
(74 personnes)



73 % de bénévoles
sont **TÉMOINS**
d'incivilités
(112 personnes)

Victimes à fonction unique

80 % des arbitres ont déjà été victimes
67 % des encadrants ont déjà été victimes
45 % des dirigeants ont déjà été victimes

Victimes à cumul de fonctions

60 % d'entre elles ont déjà été victimes
d'incivilités

Témoins à fonction unique

86 % des dirigeants ont déjà été témoins
78 % des encadrants ont déjà été témoins
75 % des arbitres ont déjà été témoins

Témoins à cumul de fonctions

80 % d'entre eux ont déjà été témoins
d'incivilités

Les bénévoles ont pour fonction : dirigeants, arbitres/juges, encadrants.
Certains n'ont qu'une fonction, d'autres en cumulent plusieurs.
Certains bénévoles n'ont pas de fonction mais participent ponctuellement à la vie associative.

Statuts et fonctions

Les répondants ont indiqué quel était leur rôle au moment du fait d'incivilité vécu le plus marquant



112 témoins

Parmi eux on compte :

- 40 dirigeants
- 24 entraîneurs
- 16 arbitres
- 32 bénévoles



74 victimes

Parmi eux on compte :

- 28 dirigeants
- 20 entraîneurs
- 15 arbitres
- 11 bénévoles

QUELS TYPES DE FAITS ?



Incivilités

Moqueries, sarcasmes, impolitesse, propos injurieux, manque de respect

- ✓ 30 % jamais • 70 % en moyenne se déroulent parfois ou souvent
- ✓ Les impolitesses, injures, interruptions se déroulent souvent ou en permanence pour 16 à 38,5 % des victimes
- ✓ Entre 79 et 100 % des personnes qui vivent ces faits souvent et en permanence disent qu'ils ont un impact sur leur vie ou leur santé



Violences verbales

Insultes, agressions verbales, provocations, menaces, intimidations, propos racistes / sexistes / homophobes, incitations à la haine ou à la violence, cyberviolences, hurlements / cris

- ✓ 81 % ne se déroulent jamais • 12 % se déroulent parfois
7 % se déroulent souvent • 0 % en permanence
- ✓ Les propos racistes / sexistes / homophobes, incitations à la haine ou à la violence se déroulent parfois ou souvent pour 14 % des victimes
- ✓ Les injures, agressions verbales, cyberviolences se déroulent parfois ou souvent pour 60 % des victimes
- ✓ Entre 53 et 100 % des personnes qui vivent ces faits souvent disent qu'ils ont un impact sur leur vie ou leur santé



Violences psychologiques

Dénigrement en public ou en face à face, mépris, diffamation, abus de pouvoir, chantage, bizutage, cyberviolences

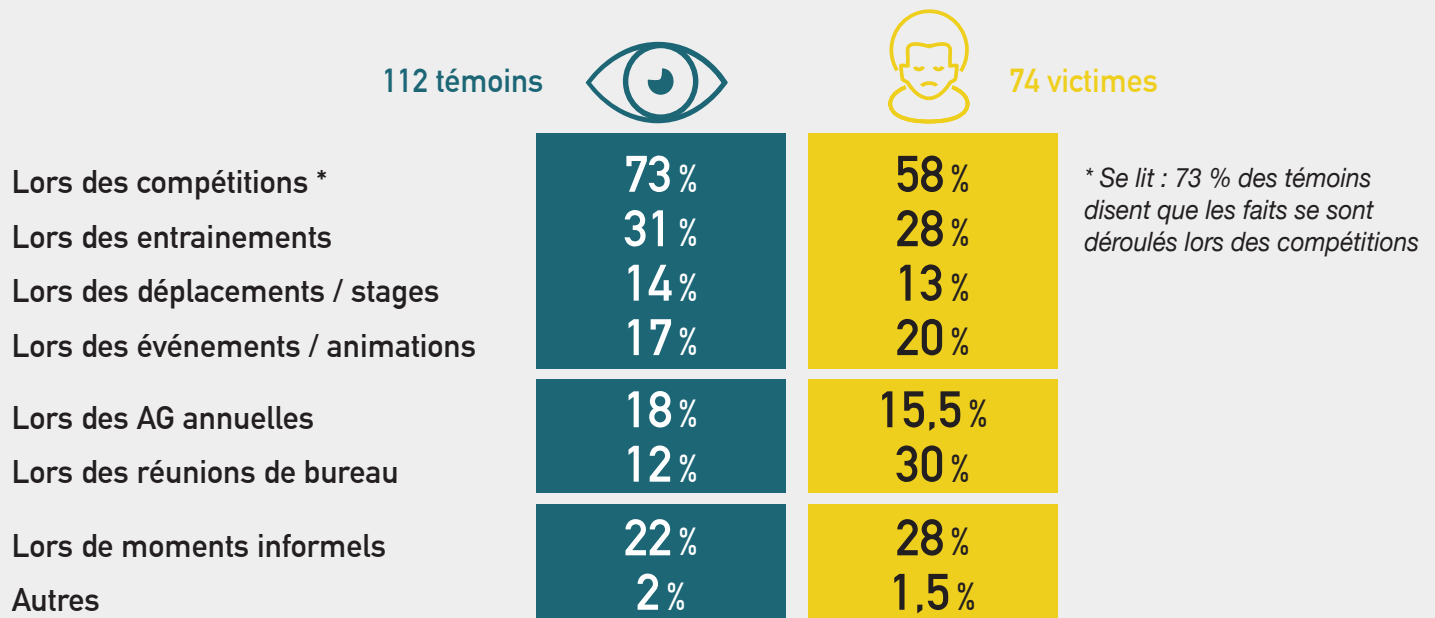
- ✓ 70 % ne se déroulent jamais • 24 % se déroulent parfois
6 % se déroulent souvent ou en permanence
- ✓ Le dénigrement et la diffamation se déroulent parfois pour 38 % et souvent ou en permanence pour 12 % des victimes
- ✓ Entre 62 et 80 % des personnes qui vivent ces faits souvent ou en permanence disent qu'ils ont un impact sur leur vie ou leur santé



Le harcèlement moral a été identifié comme tel lorsque ces faits étaient répétés trop souvent ou en permanence. L'étude n'a pas pris en compte les faits de harcèlement sexuel.

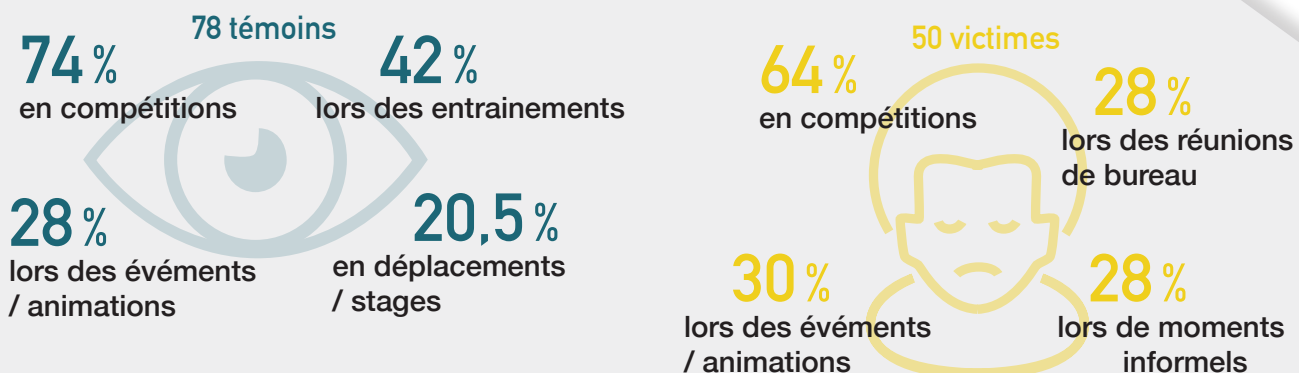
FAITS D'INCIVILITÉS

QUAND LES FAITS se sont-ils passés ?



83 bénévoles

trouvent que **les faits** sont **trop souvent répétés**



Parmi les bénévoles qui trouvent que les faits sont trop souvent répétés, certains sont uniquement témoins ou victimes. D'autres sont témoins et victimes lors de faits distincts.

83 personnes sur 153 (54 %) disent que les faits étaient trop souvent répétés. Parmi elles :

- **53 %** disent qu'il y a eu des conséquences sur leur santé physique
- **46 %** disent qu'il y a eu des conséquences sur leur santé mentale
- **37 %** disent qu'il y a eu des conséquences sur leurs conditions de vie

Parmi celles qui déclarent que les faits ne sont pas trop souvent répétés, environ 40% déclarent néanmoins que ceux-ci ont eu des conséquences sur leurs conditions de vie ou sur leur santé.

CONSÉQUENCES



66% des bénévoles

déclarent que **les faits d'incivilités vécus**
ont eu **des conséquences sur leur quotidien**



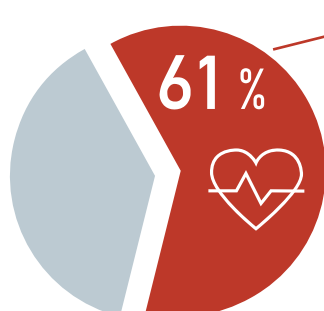
101 personnes

43,5%

Pour 43,5% de ces bénévoles, le fait d'avoir vécu des faits d'incivilités a **dégradé leurs conditions de vie***

** Ensemble des conséquences suffisamment perturbantes pour impacter la vie au quotidien mais qui ne vont pas jusqu'à dégrader la santé mentale ou physique au moment de la réponse (sommeil perturbé, ressassement, isolement, ...). La persistance dans le temps de ces dégradations pourraient avoir des conséquences plus importantes.*

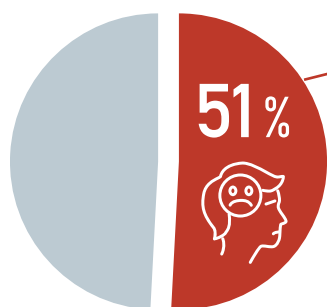
Nombreux parmi ces 101 bénévoles indiquent que les faits d'incivilités subis ont eu **des conséquences significatives :**



déclarent que ces faits ont **dégradé leur santé physique**

Ces personnes ont subi les faits suivants :

- **65 %** trop souvent ou en permanence de l'impolitesse
- **37 %** trop souvent ou en permanence des interruptions
- **31 %** trop souvent des sarcasmes
- **29 %** trop souvent ou en permanence des mensonges à leur propos
- **20 %** trop souvent ou en permanence des injures



déclarent que ces faits ont **dégradé leur santé mentale**

Ces personnes ont subi les faits suivants :

- **51 %** trop souvent ou en permanence de l'impolitesse
- **37 %** trop souvent ou en permanence des interruptions
- **33 %** trop souvent ou en permanence des mensonges à leur propos*
- **27,5 %** trop souvent des sarcasmes
- **20 %** trop souvent ou en permanence des injures

Ce sont souvent les bénévoles qui disent trouver que les faits sont trop souvent répétés, qui subissent des conséquences significatives (entre 50 et 100% des répondants selon la typologie des faits).

** Se lit : les personnes dont la santé mentale a été dégradée à cause de diffamations (mensonges) représentent 33 % des bénévoles ayant déclaré que ces faits étaient souvent ou en permanence répétés.*

Rappel : la gradation Jamais/Parfois/Souvent/En permanence dans les réponses au questionnaire permettait de mettre en exergue la logique de harcèlement.

Et pendant / après ?

Les témoins et victimes de faits d'incivilités déclarant que ceux-ci ont eu un impact sur leur vie quotidienne et leur santé **ont-ils bénéficié d'un soutien ?**


74 victimes

NON

pour **42 %**
des victimes

parmi eux, **23 %** étaient seuls avec la personne
au moment des faits et n'ont jamais eu de soutien après.

OUI

pour **58 %**
des victimes

parmi eux, **12 %** étaient seuls avec la personne
au moment des faits et ont été soutenus après.

soutenus par **un membre de l'association**



78 %

soutenus par **une personne extérieure**



51 %

Les personnes témoins de faits d'incivilités ont parfois soutenu les victimes :

en discutant après



49 % soit 68 pers.

en intervenant sur le moment



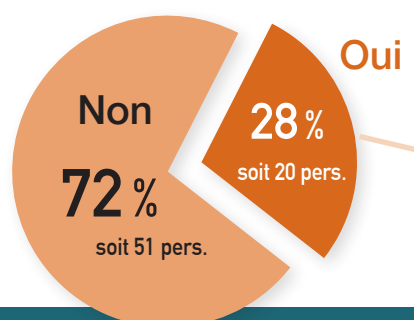
45 % soit 62 pers.

en soutenant l'arbitre



0,5 % soit 1 pers.

Les témoins et victimes de faits d'incivilités déclarant que ceux-ci ont eu un impact sur leur vie quotidienne et leur santé **ont-ils engagé des démarches ?**



- **50 %** auprès d'une Ligue/Comité
- **25 %** auprès d'une Fédération
- **45 %** auprès d'une Institution judiciaire
- **20 %** auprès d'un personnel de santé

15 pers.
auprès d'**1** interlocuteur



- ✓ 6 auprès de la ligue
- ✓ 1 auprès de la fédération
- ✓ 2 auprès d'un personnel de santé
- ✓ 6 auprès de l'institution judiciaire

5 pers.
ont engagé plusieurs démarches



- ✓ 3 associant institutions sportives et judiciaires
- ✓ 1 associant institutions sportives et personnel de santé
- ✓ 1 associant les deux niveaux sportifs (régional et national)



Fonctions

dirigeants • arbitres/juges • encadrants

Les dirigeants qui représentent le club, qui participent à de nombreux événements (compétitions, manifestations, ...), qui sont présents lors de réunions de ligue/comité, sont de part leur fonction susceptibles de rencontrer de nombreuses situations dans lesquelles ils se retrouveraient victimes d'incivilités.



Peut-être devraient-ils bénéficier d'une protection semblable à celle des juges/arbitres aujourd'hui et/ou des maires de communes demain, partant du principe qu'ils pourraient être considérés comme en charge d'une mission de service public ?

Faits

incivilités • violences verbales et psychologiques

Parmi les faits étudiés, les incivilités sont les plus fréquentes. Elles s'inscrivent souvent dans la définition du harcèlement moral et leurs principales victimes sont les dirigeants et les encadrants sportifs. Ce sont elles qui impactent le plus la santé physique et mentale des personnes qui les subissent. Malheureusement, elles sont considérées comme moins impactantes du fait de leur banalisation par le harceleur comme par sa victime. Cela a pour conséquence une minimisation des faits, la non-réaction des témoins et les incivilités passent dans les habitudes acceptées. Cette acceptation vicieuse et sournoise rend difficile la dénonciation des faits et rend passif l'entourage.



Alors que les violences sont prises en considération par l'entourage pour soutenir la victime et dénoncer l'acteur des faits, peut-être devrait-on avoir le même niveau de vigilance face aux incivilités ?

Afin de "*dé-banaliser*" les faits d'incivilités et de violences dans le sport et de les rendre exceptionnels, ne faudrait-il pas leur donner une consistance objective réelle et visible dans le règlement intérieur des associations du mouvement sportif en y associant les sanctions disciplinaires mesurées et adaptées ?

Démarches

fédérations • Justice • personnels de santé

Très peu de victimes font des démarches auprès des institutions fédérales ou judiciaires alors qu'ils déclarent dans le questionnaire que les faits subis ont impacté leurs conditions de vie, leur santé physique ou mentale. On peut essayer d'en comprendre les raisons : crainte de ne pas être pris au sérieux par les autorités recevant la plainte, souhait de limiter l'impact du fait subi dans la vie de la victime (durée / intensité / isolement / ...), manque d'information sur les démarches possibles au niveau fédéral et / ou judiciaire.



Serait-il pertinent de consacrer une étude qualitative basée sur des entretiens approfondis pour comprendre les raisons de cette absence de démarche ? Les résultats des études déjà menées sur les cas de harcèlement professionnel pourraient-ils être transposables au monde sportif ?

EN CAS DE DOUTES OU DE DIFFICULTÉS

Comment m'informer plus ?

Comité Ethique et Sport

Tél. : 06 14 42 01 74 • <https://www.ethiqueetsport.com>

Guide Juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport - 5^{ème} édition 2023

Ministère des sports - <https://www.sports.gouv.fr>

Fiche 2 : comment définir une incivilité et une violence dans le sport

Ministère des sports - 2023 - Télécharger via ce lien

Acteurs du sport - Les 9 outils à votre disposition pour mieux connaître, mieux prévenir, mieux traiter, mieux protéger

Ministère des sports - 2019 - Télécharger via ce lien

Réglo'sport

Plaquette informative Ministère des sports - 2023 - Télécharger via ce lien

Flyer Zéro tolérance pour les violences

Ministère Chargé des Sport / Agence Nationale du Sport / Comité national olympique et France Paralympique - 2023 - Télécharger via ce lien

Comment signaler les faits ?

Auprès de la gendarmerie ou de la police nationale

Auprès de la fédération sportive délégataire ou de la ligue / du comité régional

Commission de lutte / prévention des faits d'incivilités et de violences

Adresses dédiées sur les sites des Fédérations délégataires

Auprès du Ministère des Sports <https://sports.gouv.fr>

Adresse mail dédiée : signal-sports@sports.gouv.fr

Qui peut me soutenir ?

Comité Ethique et Sport

Maltraitance et discriminations

Numéro gratuit 01 45 33 85 62 ou contact.maltraitements@ethiqueetsport.com

Association Colosse aux Pieds d'Argile

Tél. : 07 50 85 47 10 / 05 58 48 40 48 - contact@colosse.fr • <https://www.colosse.fr>

Faire un signalement <https://colosse.signalement.net>

Le 30 20 "Non au harcèlement"

(N° vert Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h-sauf les jours fériés)

<https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

Si le harcèlement a lieu sur internet : 0800 200 000

(N° vert "NET ÉCOUTE" : Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h)

Personnels de Santé

Médecins, Psychologues, ...

ETUDE
DES FAITS DE VIOLENCE
ET D'INCIVILITÉS
DANS LE CHAMP DU SPORT
EN MARTINIQUE



Pour toutes informations, le référent de la
Délégation Régionale Académique à la
Jeunesse, à l'Éducation et aux Sports se tient
à votre disposition :

Olivier BOIVIN
olivier.boivin@ac-martinique.fr
T. 0596 52 29 47